

Commissions municipales

<p>Commission Finances et des appels d'offre Délibération n°15 du 20 mars 2026 Installée le 21 mars 2026 finances@maslives.fr</p>	<p>Christina Balde-Plez Vice-président : Alain Ouisse Virginie Pajon Yveline Pouyet-Mabille</p>
<p>Commission Urbanisme et aménagement du territoire Délibération n°17 du 20 mars 2026 Installée le 21 mars 2026 urbanisme@maslives.fr</p>	<p>Vice-président : Paul Gouard Vincent Jolly Phillipe Loiseau Dubosc Jean-Charles Meunier</p>
<p>Commission Vie de village et cohésion sociale Délibération n°18 du 20 mars 2026 Installée le 21 mars 2026 viedevillage@maslives.fr</p>	<p>Christina Balde-Plez Serge Bluwol Allan Brandily Gaëlle Ferchault Alain Ouisse Virginie Pajon Yveline Pouyet-Mabille Vice-présidente : Élisabeth van Halteren</p>
<p>Commission Voirie, bâtiments et travaux Délibération n°16 du 20 mars 2026 Installée le 21 mars 2026 voirie@maslives.fr</p>	<p>Allan Brandily Cyrielle Clairembault Paul Gouard Vincent Jolly Vice-présidente : Nadine Londais</p>

Réunion de la commission Finances et des appels d'offre
Samedi 21 mars 2026 à 9h30

Convocation et création pendant le conseil municipal du 20 mars 2026
Délibération 2026-15

Ordre du jour :

- Installation de la commission
- désignation du vice-président

Le maire ouvre la séance à 9h30.

Christine Gendre explique le but et le fonctionnement de la commission.

La commission Finances est en charge du contrôle de la préparation du budget annuel et de son exécution, conformément aux principes de la comptabilité et aux intérêts de la commune. Elle veille à la bonne tenue, à l'exactitude et à la complétude de l'inventaire de l'actif et à la pérennisation du patrimoine communal, pour la bonne information du conseil municipal.

Consultée sur les projets d'envergure et les recherches de financement, sur les contrats qui seront conclus par le maire dans le cadre de ses délégations, elle se prononce également sur les tarifs des services proposés par la commune, le prix des biens vendus et le coût des investissements.

Elle pourra s'appuyer sur les préconisations de la Trésorerie, en lien avec le conseiller aux décideurs locaux, et sur tout document de travail que le secrétariat mettra à sa disposition.

Le référent de cette commission dans l'exécutif communal sera Virginie Pajon, adjointe déléguée aux finances et aux affaires budgétaires.

Le maire appelle la candidature des membres à la vice-présidence de la commission.

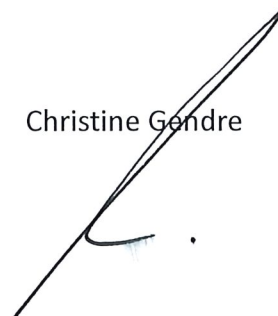
Alain Ouisse se propose. Il est désigné à l'unanimité vice-président de la commission Finances et des appels d'offre.

La séance est close à 9h45.

Le vice-président,



Christine Gendre



Délibération n°15/2026

Création d'une commission municipale des Finances et des appels d'offre

Le 20 mars 2026, à 18h30, le conseil municipal de Maslives, régulièrement convoqué le 15 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Christine Gendre, maire.

Membres Afférents : 15 Présents : 14 Votants : 15	Vote Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0	Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture et publication
Présents : Christina Balde-Plez, Serge Bluwol, Allan Brandily, Cyrielle Clairembault, Gaëlle Ferchault, Christine Gendre, Paul Gouard, Vincent Jolly, Philippe Loiseau Dubosc, Nadine Londais, Jean-Charles Meunier, Alain Ouisse, Virginie Pajon, Yveline Pouyet Mabilie Absents : , Élisabeth van Halteren Procurations : , Élisabeth van Halteren à Serge Bluwol Secrétaire de séance : Philippe Loiseau Dubosc		

Aux termes de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions qui lui seront soumises. Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

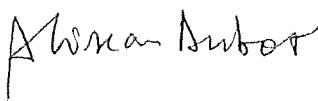
Sans préjudice des commissions qui pourraient s'avérer utiles et être décidées par la suite, le maire propose au conseil de procéder dans l'immédiat, afin de préparer ses futures délibérations dans ce domaine, à la désignation des membres d'une commission municipale des Finances et des appels d'offre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de la création de la commission municipale des Finances et des appels d'offre, dont les membres seront :

- Christina Balde-Plez
- Alain Ouisse
- Virginie Pajon
- Yveline Pouyet-Mabilie

La commission sera installée en réunion du 21 mars 2026.

Le secrétaire de séance



Fait à Maslives, le 20 mars 2026

Christine Gendre

Accusé de réception en préfecture
N° 2660323-2026-15-DE
Date de télétransmission : 23/03/2026
Date de réception préfecture : 23/03/2026

Réunion de la commission Urbanisme et aménagement du territoire
Samedi 21 mars 2026 à 9h45

Convocation et création pendant le conseil municipal du 20 mars 2026
Délibération 2026-17

Ordre du jour :

- Installation de la commission
- désignation du vice-président

Le maire ouvre la séance à 9h45.

Christine Gendre explique le but et le fonctionnement de la commission.

La commission Urbanisme et aménagement du territoire aura vocation à se prononcer et à éclairer les délibérations du conseil municipal sur tout sujet relatif à l'aménagement du territoire, dans le souci des intérêts de la commune et de la préservation de l'environnement.

Elle s'impliquera particulièrement dans le suivi d'un contexte règlementaire et documentaire dont elle accompagnera, autant que faire se peut, l'écriture.

Le référent de cette commission dans l'exécutif communal sera Philippe Loiseau Dubosc, adjoint délégué à l'aménagement du territoire et aux affaires d'urbanisme.

Le maire appelle la candidature des membres à la vice-présidence de la commission.

Pau Gouard se propose. Il est désigné à l'unanimité vice-président de la commission Finances et des appels d'offre.

La séance est close à 10h00.

Le vice-président,



Christine Gendre

Délibération n°17/2026

Création d'une commission municipale Urbanisme et aménagement du territoire

Le 20 mars 2026, à 18h30, le conseil municipal de Maslives, régulièrement convoqué le 15 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Christine Gendre, maire.

Membres Afférents : 15 Présents : 14 Votants : 15	Vote Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0	Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture et publication
Présents : Christina Balde-Plez, Serge Bluwol, Allan Brandily, Cyrielle Clairembault, Gaëlle Ferchault, Christine Gendre, Paul Gouard, Vincent Jolly, Philippe Loiseau Dubosc, Nadine Londais, Jean-Charles Meunier, Alain Ouisse, Virginie Pajon, Yveline Pouyet Mabilie Absents : , Élisabeth van Halteren Procurations : , Élisabeth van Halteren à Serge Bluwol Secrétaire de séance : Philippe Loiseau Dubosc		

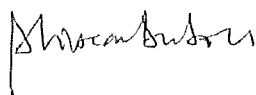
Aux termes de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions qui lui seront soumises. Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché. Sans préjudice des commissions qui pourraient s'avérer utiles et être décidées par la suite, le maire propose au conseil de procéder dans l'immédiat, afin de préparer ses futures délibérations dans ce domaine, à la désignation des membres d'une commission municipale Urbanisme et aménagement du territoire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de la création de la commission municipale Urbanisme et aménagement du territoire, dont les membres seront :

- Paul Gouard
- Vincent Jolly
- Philippe Loiseau Dubosc
- Jean-Charles Meunier

La commission sera installée en réunion du 21 mars 2026

Le secrétaire de séance



Fait à Maslives, le 20 mars 2026

Christine Gendre

Accusé de réception en préfecture
041-214101297-20260323-2026-17-DE
Date de télétransmission : 23/03/2026
Date de réception préfecture : 23/03/2026

Réunion de la commission Vie de village
Samedi 21 mars 2026 à 9h

Convocation et création pendant le conseil municipal du 20 mars 2026
Délibération 2026-18

Ordre du jour :

- Installation de la commission
- désignation du vice-président

Le maire ouvre la séance à 9h.

Christine Gendre explique le but et le fonctionnement de la commission. L'importance de rester en contact avec les habitants de Maslives et stimuler la cohésion entre le conseil et le village.

Compte tenu de l'étendue et de l'importance du domaine de cette commission, et à la faveur du grand nombre de ses membres, il serait sans doute opportun de réfléchir à une spécialisation en sous-groupes, par exemple :

- Animation du réseau des associations et organisations d'évènements,
- Communication et échanges avec les habitants (réunions publiques et rencontres des groupes),
- Actions culturelles et bibliothèque.

L'idée est retenue et cette suggestion sera étudiée au cours des réunions suivantes.

Le maire appelle la candidature des membres à la vice-présidence de la commission.

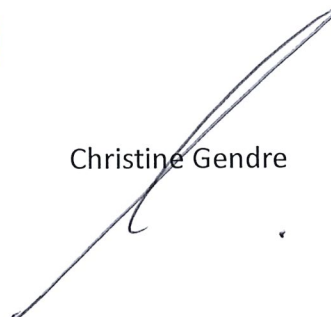
Seule Élisabeth van Halteren se propose. Elle est désignée à l'unanimité vice-présidente de la commission Vie de village et cohésion sociale.

La séance est close à 9h15.

Le vice-président,



Christine Gendre



Délibération n°18/2026

Création d'une commission municipale Vie de village et cohésion sociale

Le 20 mars 2026, à 18h30, le conseil municipal de Maslives, régulièrement convoqué le 15 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Christine Gendre, maire.

Membres Afférents : 15 Présents : 14 Votants : 15	Vote Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0	Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture et publication
Présents : Christina Balde-Plez, Serge Bluwol, Allan Brandily, Cyrielle Clairembault, Gaëlle Ferchault, Christine Gendre, Paul Gouard, Vincent Jolly, Philippe Loiseau Dubosc, Nadine Londais, Jean-Charles Meunier, Alain Ouisse, Virginie Pajon, Yveline Pouyet Mabilie Absents : , Élisabeth van Halteren Procurations : , Élisabeth van Halteren à Serge Bluwol Secrétaire de séance : Philippe Loiseau Dubosc		

Aux termes de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions qui lui seront soumises. Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

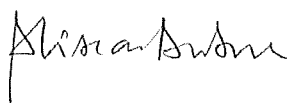
Sans préjudice des commissions qui pourraient s'avérer utiles et être décidées par la suite, le maire propose au conseil de procéder dans l'immédiat, afin de préparer ses futures délibérations dans ce domaine, à la désignation des membres d'une commission municipale Vie de village et cohésion sociale.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de la création de la commission municipale Vie de village et cohésion sociale, dont les membres seront :

- Christina Balde-Plez
- Serge Bluwol
- Allan Brandily
- Gaëlle Ferchault
- Alain Ouisse
- Virginie Pajon
- Yveline Pouyet-Mabilie
- Élisabeth van Halteren

La commission sera installée en réunion du 21 mars 2026.

Le secrétaire de séance



Fait à Maslives, le 20 mars 2026

Christine Gendre

Accusé de réception en préfecture
041-214107297-20260323-2026-18-DE
Date de rétransmission : 23/03/2026
Date de réception préfecture : 23/03/2026

Réunion de la commission Voirie, bâtiments et travaux
Samedi 21 mars 2026 à 9h15

Convocation et création pendant le conseil municipal du 20 mars 2026

Délibération 2026-16

Ordre du jour :

- Installation de la commission
- désignation du vice-président

Le maire ouvre la séance à 9h15.

Christine Gendre explique le but et le fonctionnement de la commission.

Son domaine est l'entretien et l'adaptation du patrimoine communal immobilier pour le maintenir en état de rendre le meilleur service aux usagers et protéger les intérêts de la commune.

Concernant les opérations de réparation et de maintenance, qui doivent devenir courantes et régulières, elles pourront s'appuyer sur le SDIE, schéma directeur de l'immobilier et de l'énergie, conduit par la communauté de communes du Grand Chambord sur tout le bâti communal et intercommunal, et mis à disposition des communes.

Concernant l'investissement, il doit être pesé au plus juste et toujours envisager les capacités de la commune à entretenir les nouveaux équipements.

La demande et la comparaison de devis, le suivi des chantiers et un regard attentif sur le projet d'aménagement du centre bourg, projet « de mandat », pluriannuel et mené avec le département, seront ses principaux moyens d'atteindre ces objectifs.

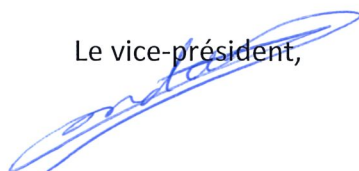
Le référent de cette commission dans l'exécutif communal sera Allan Brandily, adjoint délégué aux affaires techniques et à la sécurité.

Le maire appelle la candidature des membres à la vice-présidence de la commission.

Nadine Londais se propose. Elle est désignée à l'unanimité vice-présidente de la commission Voirie, bâtiments et travaux

La séance est close à 9h30.

Le vice-président,



Christine Gendre



Délibération n°16/2026

Création d'une commission municipale Voirie, bâtiments et travaux

Le 20 mars 2026, à 18h30, le conseil municipal de Maslives, régulièrement convoqué le 15 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Christine Gendre, maire.

Membres Afférents : 15 Présents : 14 Votants : 15	Vote Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0	Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture et publication
Présents : Christina Balde-Plez, Serge Bluwol, Allan Brandily, Cyrielle Clairembault, Gaëlle Ferchault, Christine Gendre, Paul Gouard, Vincent Jolly, Philippe Loiseau Dubosc, Nadine Londais, Jean-Charles Meunier, Alain Ouisse, Virginie Pajon, Yveline Pouyet Mabilie Absents : , Élisabeth van Halteren Procurations : , Élisabeth van Halteren à Serge Bluwol Secrétaire de séance : Philippe Loiseau Dubosc		


Aux termes de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions qui lui seront soumises. Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Sans préjudice des commissions qui pourraient s'avérer utiles et être décidées par la suite, le maire propose au conseil de procéder dans l'immédiat, afin de préparer ses futures délibérations dans ce domaine, à la désignation des membres d'une commission municipale Voirie, bâtiments et travaux. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de la création de la commission municipale Voirie, bâtiments et travaux, dont les membres seront :

- Allan Brandily
- Cyrielle Clairembault
- Paul Gouard
- Vincent Jolly
- Nadine Londais

La commission sera installée en réunion du 21 mars 2026.

Le secrétaire de séance



Fait à Maslives, le 20 mars 2026

Christine Gendre

Reçu en préfecture
N° 260323-2026-16-DE
Date de télétransmission : 23/03/2026
Date de réception préfecture : 23/03/2026